

## **Rapport de Majorité N° 92/2018**

### **Place du Château**

Demande d'un crédit destiné à la réalisation de l'aménagement intermédiaire de la Place du Château, pour un montant de CHF 321'081.- TTC

Demande d'un crédit destiné à une intervention artistique pour un montant de CHF 50'000.- TTC

---

Nyon, le 7 avril 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission en charge du présent préavis s'est réunie le mercredi 7 mars 2018 à 19h30, en présence des Municipaux, Madame Fabienne Freymond Cantone et son chef de service Hugues Rubattel et Monsieur Maurice Gay et son chef de service Bernard Woeffray, accompagnés de Madame Véronica Tracchia et Monsieur Thierry Bruttin

La commission tient à les remercier pour leurs explications et présentations détaillées. Cette commission était composée de Mesdames Véronique Bürki, Aurélie Bodeman et Amparo Lazcani, et de Messieurs Jacky Colomb, Pierre Patelli, Sacha Soldini, Olivier Stalder et Bernard Ueltschi.

La commission s'est ensuite réunie pour une 2ème séance le mercredi 14 mars à 19h00 pour débattre sur le projet, en présence des commissaires suivant : Mesdames Véronique Bürki, Aurélie Bodeman et Amparo Lazcani, et de Messieurs Jacky Colomb, Pierre Patelli, Sacha Soldini, Olivier Stadler et Bernard Ueltschi.

### **Présentation de la Municipalité**

En introduction Monsieur le Municipal Maurice Gay aurait préféré que ce soit les mêmes commissaires pour les préavis 92/2018 et pour le 93/2018 car les deux préavis ont la même base et la même vision de la Municipalité par rapport au futur projet « Cœur de Ville », selon lui il y a eu mauvaise compréhension avec le bureau du Conseil.

L'objectif du projet a la double ambition de proposer rapidement des aménagements provisoires tenant compte des expériences des usagers pour les projets définitifs et aussi de renforcer l'attractivité et revitaliser la place du Château et des commerces au centre-ville.

Sans trop entrer dans les détails qui sont largement explicités dans le préavis, la commission retient les principaux axes et options du projet.

L'aménagement de la place du Château, sera confié au bureau d'architecte paysagiste Belandscape qui a déjà réalisé le Square Perdtemps et est mandaté pour la Grande Jetée, et la place de la Gare. La volonté de la Municipalité est d'assurer une continuité et une ambiance similaires dans les divers projets.

L'intervention artistique appelée Lac & Watt sera réalisé par Camille Scherrer, Diplômée de L'ECAL en 2008.

Le projet prévoit de supprimer les places de parc véhicules, et de déplacer les 14 places à deux-roues le long des rues Maupertuis, Grand-Rue et rue du Vieux Marché.

## Discussion

En réponse aux préoccupations des commissaires, la Municipalité nous certifie que les arbres de la terrasse de l'Auberge du Château devront être abattus et seront remplacés par une treille avec des plantes grimpantes.

*L'analyse faite en 2016, indique clairement que les 8 acacias ne sont pas en forme, des blessures au collet et sur le tronc, aubier mis à nu, branches partiellement desséchées, présence d'un champignon lignivore de type : Phellinus Punctatus, petite cavité, faible densité, un arbre penche fortement et le Monoaxial se sépare en multiples branches. La pérennité des certains acacias est moyenne et d'autres très faible.*

Néanmoins, la réaction et l'émotion furent vives, tant auprès de certains conseillers que de nos concitoyens, au vu de l'attachement réel à ces arbres.

La Commission a évoqué les tarifications des terrasses, jugeant les prix souvent inadaptés aux conditions offertes localement.

La Municipalité a répondu à cette question comme suit :

*Une convention est déjà établie pour l'Auberge du Château depuis des années mais pour toutes les nouvelles terrasses à Nyon un montant sera fixé en fonctions des mètres utilisés avec l'ancien règlement (La Municipalité est en train de revoir le règlement tarifaire).*

Certains commissaires se demandent si les événements d'envergures pourront toujours être réalisés (Telle que la Fête de la Vigne, Fête de la Musique) ?

La Municipalité a répondu sur cette question comme suit :

*La Municipalité a invité les représentants de la Fête de la vigne a une séance de discussion afin d'entendre leurs préoccupations relatives au nouvel aménagement prévu par la Municipalité sur la Place du Château. Les Services de l'Urbanisme, Espaces Verts, Police et SDIS étaient présents lors de cette séance, représentée par leurs Municipaux et Chefs de Services.*

*Il en est ressorti deux éléments importants, soit :*

1° Le plan de sécurité actuel élaboré conjointement avec la PNR et le SDIS, qui selon eux, ne pourrait plus être respecté.

*La Municipalité dit avoir repris avec eux ce plan de sécurité et le SDIS a envisagé un accès de manière différente en cas d'incendie au Château, à la Rue Maupertuis et à la Rue du Vieux-Marché. Ce nouveau plan sécurité sera celui de référence dorénavant pour toutes les manifestations sur la Place du Château avec ou sans le projet de la Municipalité. Les cheminements, les parties à laisser libres et les accès depuis la Grand-rue ont été convenus entre toutes les parties en présence et ceci de manière satisfaisante pour tous.*

2° La place disponible pour les tentes de leur manifestation puisqu'ils pensent que la surface totale sera diminuée par les aménagements.

*Dans la convention de location de la terrasse du Château, la Municipalité s'est réservé le droit de demander la libération de celle-ci en cas de manifestation importante. Elle a proposé d'activer la clause et de proposer à la Fête de la Vigne d'utiliser en plus cet espace pour recevoir une structure abritée en cas de mauvais temps. Cette possibilité leur permettrait de réorganiser légèrement la petite tente centrale et ainsi finalement de gagner en surface utile.*

Commentaire de la Commission

Il ne semble pas très réaliste de demander à l'exploitant de l'Auberge du Château de restreindre sa surface de terrasse à l'occasion de manifestations où précisément il désirerait garder tout son potentiel de clientèle. En outre il ne sera pas possible d'y installer, même une petite tente, eu égard à la treille qui couvrira l'entier de la terrasse.

*La Municipalité a confirmé également que l'aménagement du podium côté Château sera conçu sous forme de modules préfabriqués. Cette solution favorisera le démontage de l'installation et la libération du site pour y installer des cantines et autres tentes qui demanderaient un espace*

*particulier. La Municipalité a convenu qu'une séance serait organisée rapidement entre la Fête de la Vigne, le mandataire Belandscape et les monteurs de tentes Baltisberg afin d'évaluer la possibilité de faire des "trappes" sur les podiums pour pouvoir se fixer directement sur le sol de la place et ceci sans déplacer les podiums. Cette manière d'opérer dans les deux cas permettrait de ne pas modifier la surface à disposition pour les fêtes sur l'esplanade devant le Château. Pour le nouvel espace devant le Barawine, La Municipalité a également admis, et fait confirmer par le mandataire, de pouvoir démonter les matures des vélums si les événements susmentionnés l'imposent afin de libérer l'entier de la surface pour leurs besoins. La séance de coordination a permis de clarifier entre les différents acteurs les soucis et solutions que chacun avait pour ce nouvel aménagement de la Place du Château.*

La Commission s'est interrogée sur la résistance des Vélums de couverture des terrasses, qu'en est-il en hiver, vont-ils résister aux intempéries et à la bise violente sur la place du château ?

La Municipalité a répondu sur cette question comme suit :

*On nous certifie que les toiles et la fixation de celles-ci sont conçues pour tenir aux conditions météo de notre pays que ce soit la pluie, neige, vent ou même la grêle. Ce type d'installation est couramment utilisé pour protéger des zones extérieures des intempéries lors de manifestations ou dans des propriétés publiques ou privées. Elles seront installées de telle façon que le démontage sera facilité pour la période hivernale ainsi que par les exploitants des terrasses lors de l'entre – saison ou lors des circonstances particulières (Météo, grêle ou autres).*

Commentaire de la Commission

Il y a des informations contradictoires lorsque l'on nous dit, d'une part que les mâts et vélums sont conçus pour résister aux conditions météo de notre région et d'autre part qu'un démontage est envisagé en cas de circonstances particulières ou entre saison.

Que va devenir la terrasse en hiver ?

La Municipalité a répondu sur cette question comme suit :

*Elle restera permanente avec un ajustement et un renforcement des Vélums qui protégera des intempéries et ainsi les exploitants pourront toujours animer la place.*

Est-ce que les personnes à mobilité réduite pourront circuler sur le gravier ?

La Municipalité a répondu sur cette question comme suit :

*Le gravier est compacté et stabilisé et sera mis au niveau du trottoir ce qui permettra l'accès aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux parents avec poussettes.*

La Commission s'interroge sur le futur établissement public dans la salle de la Bretèche ?

La Municipalité a répondu sur cette question comme suit :

*A long terme la Municipalité prévoit d'attribuer les rez-de-chaussée de la place du Château à des commerçants mais pas tant que l'administration se trouve sur place.*

Cependant la majorité de la Commission pense qu'il serait pertinent de l'envisager au plus vite.

### **Réflexion et propositions de la majorité de la Commission**

La majorité de la Commission n'a pas approuvé le projet dans sa totalité. Bien qu'elle soit d'avis que quelque chose doit être entrepris sur la place du Château, le « banc d'essai » proposé par la Municipalité ne convainc pas. Les commissaires soussignés pensent que les aménagements provisoires des terrasses d'établissements publics devraient être plus légers et modulables au gré

des expériences acquises en cours d'exploitation. L'aspect saisonnier des installations doit également être pris en compte.

La majorité de la Commission énumère ci-après les vœux qu'elle souhaite voir pris en compte pour une période d'un à deux ans :

1. Côté Grand-Rue

Pour la majorité de la Commission, si l'idée d'étendre les terrasses est louable, elle déplore que les places de parcs soient tout simplement supprimées alors que les administrations sont toujours présentes. Elle propose que les terrasses soient installées en lieu et places de parcage à prépaiement en conservant le sens de circulation actuel et en rétablissant les places de parc à la saison d'hiver. Une location saisonnière, sur la même temporalité que les édicules de Rive, pour les deux restaurateurs serait idéale. Elle n'est pas convaincue par l'installation des vélums, les Commissaires pensent que pour une utilisation temporaire (à titre d'expérimentation) l'emploi de parasols, est parfaitement adéquate et identifie clairement les terrasses. Leurs aménagements se devraient d'être harmonieux, même si leurs mobiliers ne sont pas identiques, ne serait-ce que pour différencier les établissements. Cette manière de faire permet de mettre en place les terrasses dès l'été à venir, de plus cela a l'avantage de ne pas être à la charge du contribuable.

2. Au centre de la place

Un espace de repos sous l'arbre en face du poste de police comprenant une zone ombragée sous une structure légère et réservée au public ne désirant pas s'asseoir à une terrasse, est souhaitable.

3. Côté château

La majorité de la Commission estime que les aménagements proposés, accolés à la terrasse de l'Auberge, sont superflus, exposés en plein soleil, ils n'offrent plus autant de potentiel d'utilisation que la place ne le permet aujourd'hui.

La majorité des Commissaires désire garder la terrasse de l'Auberge du Château telle qu'elle est, et par voie de conséquences, conserver les acacias, tout en vérifiant régulièrement leur état de santé en attendant un projet pérenne. Les Commissaires sont par contre d'accord avec la proposition des modules d'assise au pied du Château.

4. L'intervention Artistique

Même si l'œuvre n'a pas vraiment convaincu la majorité de la commission, et qu'elle n'a plus lieu d'être dans son ensemble, la majorité de la Commission n'est pas opposée à ce que les arbres et le parterre fleuri devant le château soient agrémentés de ces formes florales et aquatiques lumineuses. Les Commissaires sont tout de même sceptiques quant à l'aspect écologique de sa réalisation. L'utilisation de nombreuses batteries, panneaux solaires, circuit électroniques et LED pose le problème de la pollution à la fabrication et du recyclage de ces éléments.

## Conclusion

La Commission majoritaire a bien étudié le préavis 92/2018. Elle a pu débattre des questions sensibles qui lui tenaient à cœur. L'ensemble des aménagements présentés dans ce préavis est la suite des projets provisoires déjà entrepris par la ville en attendant Cœur de ville. La majorité de la Commission est favorable à une partie de ce projet mais elle estime que tant que l'administration est présente sur la place du Château nous ne devrions pas paralyser le lieu avec des installations fixes mais plutôt par des aménagements saisonniers amovibles. Dans cette perspective, la majorité de la Commission estime que le projet ne remplit pas les objectifs souhaitables en termes de convivialité et d'identification des divers lieux d'attractions, terrasses, zone de détente et de repos, place pour événements, etc. Il y aurait trop d'amendements à déposer et la Commission ne désire pas s'engager dans la cogestion, c'est pourquoi, elle souhaite que la Municipalité revienne avec un projet qui tienne compte des vœux émis dans le présent rapport. Dès lors, elle vous recommande de renvoyer ce préavis à la Municipalité pour une nouvelle étude.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 92/2018 concernant la demande d'un crédit pour financer la réalisation de l'aménagement intermédiaire de la place du Château,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de renvoyer le préavis 92 « Place du Château » pour une nouvelle étude

La Majorité de la Commission

Véronique Bürki, Amparo Lazcani (Présidente et rapportrice)  
Jacky Colomb, Sacha Soldini, Bernard Ueltschi